

224C0519  
FR0000130692-FS0254

10 avril 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**CHARGEURS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2024, le concert composé des sociétés par actions simplifiées Columbus Holding<sup>1</sup> (55 avenue Marceau, 75116 Paris) et Columbus Holding 2<sup>1</sup> (55 avenue Marceau, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir 16 802 818 actions CHARGEURS représentant 17 954 318 droits de vote, soit 67,58% du capital et 68,46% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> selon la répartition suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Colombus Holding	8 831 006	35,52%	9 982 506	38,06%
Colombus Holding 2	7 147 352	28,75%	7 147 352	27,25%
Autodétention <sup>3</sup>	824 460	3,32%	824 460	3,14%
<b>Total concert</b>	<b>16 802 818</b>	<b>67,58%</b>	<b>17 954 318</b>	<b>68,46%</b>

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions CHARGEURS dans le cadre de la réouverture de l'offre publique initiée par le déclarant<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par M. Michael Fribourg et sa famille.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 862 314 actions représentant 26 218 480 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Autodétention assimilée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 224C0486 du 4 avril 2024.